



N° 96  
17 octobre 2001  
Bimensuel

## Dans ce numéro



### COURRIER

Caricature et ton de *La Gazette* incitent des lecteurs à prendre la plume. 2



### ACTUEL

Facture sociale et planification hospitalière. 3



### EMPLOI

25 postes vacants 8



### TRAVAILLER

Séminaire de formation et d'information sur la violence conjugale. 11



### VIOLON D'INGRES

Jean-Jacques Fiaux ou l'envie de faire voyager des idées pour le bien de l'environnement. 12



### MODERNISATION

Evaluation de la fonction de l'ACV: le SPEV cherche des volontaires 13



### CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine 14



### MEMENTO

Le musée de la main vous invite à vous mettre au lit au travers d'une exposition aussi interactive que ludique. 16



23 juin 1999, date de la première séance de travail de la Constituante. Yvette Jaggi, Jean-François Leuba, et René Perdrix, les trois Co-Présidents de l'Assemblée (pas encore élus alors) font résonner l'hymne vaudois en l'Abbatiale de Payerne.

## Constitution: d'accord mais ...

La consultation publique de l'avant-projet de la nouvelle constitution vaudoise a suscité plus qu'un intérêt poli de la part des Vaudois. Plus de 2000 questionnaires ont été renvoyés au secrétariat de la constituante, émanant de privés comme d'associations. Les réponses aux dix-sept questions posées révèlent les deux visages de ce canton: envie d'ouverture mais attache-

chement aux traditions. Ainsi, les participants sont plus de 70% à refuser que l'on touche aux armoiries et majoritairement opposés à l'octroi de droits politiques aux étrangers installés depuis plus de six ans en Suisse. Mais d'un autre côté, ils disent oui à plus de 70% à une naturalisation facilitée de ces mêmes étrangers et approuvent un soutien à l'enseignement privé.

Pages 4 à 7



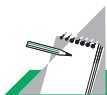
### ACTUEL

## Nouveau vétérinaire cantonal

Le Conseil d'Etat a choisi Jacques-Henri Penseyres, actuel chef de l'unité vétérinaire du Laboratoire agro-alimentaire fribourgeois, pour succéder à Pierre-Alain de Meuron, au poste de vétérinaire cantonal. Il prendra ses fonctions le 1er janvier prochain. Né en 1952, marié

et père de 4 enfants, Jacques-Henri Penseyres est diplômé de l'université de Berne et professeur honoraire de cette même université depuis 1993. Vaudois, il a travaillé comme assistant dans un cabinet lausannois puis comme hygiéniste dans les abattoirs de Berne.





**A vendre:** Scooter Honda Spacy 125, grenat, 12'000 km, parfait état, accessoires, 2500 francs. Contacter le 021/ 791 60 19

**Cherche à louer:** couple sans enfant recherche appartement à louer entre Chexbres et St-Prex, 70-90 m2, vue sur le lac, cachet, cuisine agencée, calme, balcon. 2000 francs maximum. Tél.: 079/277 67 61 ou 078/642 94 18.

**A vendre:** à Goumoens-la-Ville, villa ind. 4 1/2 pièces, 110 m2, construction 1970 en parfait état, parcelle 1008 m2 clôturée et arborisée, mi-excavée, combles 80 m2 entièrement aménageables, tranquillité, vue et dégagement. 495'000 francs. Leuba M.-Ch. tél. 021/644 82 21 ou 079/ 219 38 53.

**A vendre:** poussette-landau combinée (avec couffin séparé, sac, ombrelle, protection pluie), chaises (haute et réducteur, pliable, luge), trotteur, tricycle, siège voiture et autres accessoires pour «bébé». Le tout en excellent état. Prix à discuter. Tél. (079) 695 30 77 ou (021) 314 49 78.

**Recherche:** Eloise (16 mois) et sa maman cherchent une personne, habitant Echallens ou environs, qui nous véhiculerait d'Echallens (ch. des Marais) au CHUV le lundi matin, mardi matin et le vendredi matin, vers 8 heures. Tél. privé: 021/881 44 78; Tél. prof: 021/314 71 46 (int.47146). E-mail: Ludivine.Bruchez @ chuv.hospvd.ch

## Tout le Druide sur Intranet

L'ensemble des rubriques du classeur Druide (Directives et Règles à Usage Interne de l'Etat) est désormais consultable sur Intranet. Chacun peut y accéder à partir de la page principale de l'Etat de Vaud ([www.vd.ch](http://www.vd.ch)), en cliquant sur [Accès à l'Intranet](#), puis sur le lien [Cyber-druide](#).



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine, Isabel Balitzer Doman, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Lemahieu, François Huguenet, Olivier Dessimoz, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)



## A propos d'un dessin de Richards paru dans *La Gazette*

Initialement prévue comme trait d'union entre les fonctionnaires du Canton de Vaud et financée notamment par ces derniers, *La Gazette*, au-delà de l'information sur les services de l'Etat, tente maintenant des approches distancées et cherche à «faire de l'humour». Pourquoi pas?

L'embêtant est qu'en période de coupes budgétaires, le contexte ne s'y prête pas.

Ainsi, après une passionnante étude sur les cafétérias des services de l'Etat dont chacun aura mesuré le profond intérêt, les nains de jardins du Chancelier, les canards en bois du Secrétaire général du DIRE et les cochons d'une collaboratrice (*La Gazette*, numéros 90, 93 et 94), le sommet est atteint par l'illustration de couverture de la livraison du 3 octobre 2001.

On y voit, pour mémoire, une parodie de cabinet médical et des patients ridiculisés sous un panneau «assistance psychologique aux victimes du budget». On ne sait si les syndics, empêtrés dans leurs budgets communaux du fait du

rattrapage du paiement de la facture sociale, ni si les chasseurs déçus de la réduction des fonds d'aide à la protection de la nature auront appréciés.

L'enseignante, quant à elle, n'a pas de souci à se faire. Elle sait maintenant que le gouvernement la méprise et, l'incertitude étant un facteur reconnu de burn-out, nul doute qu'elle va s'engager sur la voie de la guérison: elle peut considérer comme acquis que le gouvernement se moque éperdument de la pénibilité de sa profession!

*La Gazette* oscille dorénavant entre mépris, condescendance et paternalisme. De deux choses: l'une ou ce dessin constitue un dérapage et les coupables doivent en être sanctionnés, ou il représente bien la politique de l'Etat.

Si c'est le cas, nous devons en tirer les conséquences immédiates et considérer que nous en avons en face de nous un partenaire déloyal!

*Jacques Daniélou,*  
président de la SPV

La rédaction de *La Gazette* est autonome. Les opinions qui s'y expriment explicitement en tant que telles (éditoriaux, commentaires, lettre de lecteurs, ou rubrique «subjectif») ou implicitement (dessins) n'engagent que leur auteur, et sont publiées sous la responsabilité du soussigné en fonction de leur intérêt supposé pour les collaborateurs de l'Etat. Les textes racistes, malséants ou diffamatoires ne sont pas publiés.

Le Conseil d'Etat ne dicte pas le contenu de *La Gazette*, n'intervient pas dans le choix des articles et n'exerce aucune censure.

Le Conseil d'Etat a cependant la faculté de s'adresser directement au personnel de l'Etat par le biais de *La Gazette*. Lorsqu'il le fait, l'article est toujours signé d'un membre du Conseil d'Etat, ou, au nom du collège, de son président.

*Laurent Rebeaud,*  
rédacteur en chef

## Qui a peur de François Rochaix?

J'ai été agacé par le ton bêtement chauvin avec lequel votre journal a relaté la «victoire» de Lausanne sur Genève à l'occasion de l'attribution de la Haute école romande de théâtre. Le style emprunté aux épopées sportives des journaux populaires présentait le grand méchant Rochaix, affublé pour la circonstance du prénom de Pierre, menaçant un projet vaudois prédestiné à la perfection.

Je sais bien que ce pays a horreur des têtes qui dépas-

sent... Je sais bien qu'on n'y aime pas «faire de la peine» et que l'on fuit les débats d'idées et de conceptions... Je sais bien qu'au moment où Servette va mieux que le LS et qu'on se console comme on peut... Je sais bien qu'on a peine à concevoir que l'adversaire puisse être fair play et que François Rochaix soit ouvert à des collaborations avec la haute école, même lausannoise...

Malgré tout, j'ai peine à entendre ces cocoricos: le pro-

jet lausannois n'a pas été retenu parce qu'il était vaudois, mais parce qu'il est et sera romand.

*Claude Schwab*

Que François Rochaix et les lecteurs de *La Gazette* veuillent bien m'excuser d'avoir malencontreusement substitué au prénom François celui de Pierre dans l'article précité.

AG



# Les perspectives de l'organisation hospitalière

Dans un rapport intermédiaire au Grand Conseil sur l'organisation hospitalière, le Conseil d'Etat explique que la configuration hospitalière actuelle posera problème à l'avenir et qu'une réorganisation sera nécessaire, notamment dans le domaine de la répartition des soins spécialisés sur le territoire cantonal.

Le Conseil d'Etat constate qu'il ne peut actuellement donner que des réponses partielles et provisoires au sujet de l'organisation hospitalière. Sur le plan financier notamment, la prochaine révision de la LAMal est de nature à conditionner fortement les engagements du canton. C'est pourquoi il remet à la prochaine législature la présentation d'un rapport global intégrant aussi l'organisation des autres secteurs de la santé. Dans son rapport intermédiaire, le gouvernement fixe cependant déjà les principes et priorités qui guideront la suite des travaux.

L'organisation hospitalière actuelle date de 1966. Elle n'est plus adaptée aux besoins de la population ni aux progrès liés à l'évolution des technologies médicales. De plus, une réorganisation hospitalière constitue le principal moyen d'action de l'Etat pour lutter contre l'explosion des coûts de la santé. La réorganisation hospitalière prévue tient compte de deux tendances lourdes et apparemment contradictoires. D'une part, le développement des maladies chroniques et le vieillissement de la population appellent le renforcement des prises en charge de proximité telles que l'offrent les réseaux de soins

mis sur pied dans le cadre des Nouvelles orientations de politique sanitaire (NOPS). D'autre part, les services spécialisés destinés à soigner les patients dans une phase aiguë de leur maladie doivent être regroupés sur un nombre limité de sites hospitaliers dotés de plateaux médico-techniques sophistiqués et d'équipes soignantes aux compétences très pointues.

Dans ce domaine, seuls des volumes d'activité suffisants permettent d'assurer la qualité et la sécurité des soins, ainsi qu'une utilisation efficace des moyens financiers. C'est pourquoi, le Conseil d'Etat prévoit de concentrer à terme les soins très spécialisés dans un nombre restreint de centres hospitaliers offrant chacun une palette complète de services. La taille optimale de ces centres hospitaliers (200 à 400 lits) ainsi que les bassins de population à desservir (100 000 à 150 000 habitants) permettent au Conseil d'Etat de désigner quatre grandes régions (Est vaudois, Ouest lémanique, Nord Vaudois et agglomération lausannoise) et de prévoir dans chacune d'elle l'organisation hospitalière à développer. Pour des raisons financières, les travaux à entreprendre devront être échelonnés dans le temps et chaque région fera l'objet d'une organisation différenciée en fonction de ses spécificités. L'Est vaudois est considéré comme prioritaire en ce qui concerne la construction d'un centre hospitalier unique pour la population de la Riviera et du Chablais vaudois et valaisan. – com

## Déclaration des Conseils d'Etat vaudois et valaisan

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont signé une déclaration commune en faveur d'une collaboration accrue en matière d'hospitalisation dans la région de la Riviera et du Chablais vaudois et valaisan. Ils optent ainsi pour la réalisation d'un site hospitalier intercantonal unique pour la population de ces régions, situé sur un nouveau site à mi-chemin entre Lausanne et Sion.

Le parc actuel d'hôpitaux reconnus d'intérêt public (Aigle, Monthey, Montreux et Vevey-Samaritain) représente quatre sites au fonctionnement onéreux, dont certains nécessiteront des investissements importants pour continuer à assurer la qualité et la sécurité des soins. Un nouvel établissement de 200 à 300 lits et dont le coût, estimé à environ 150 millions de francs, sera financé conjointement par les deux cantons permettra d'optimiser l'offre en soins spécialisés. La supériorité technique et financière de cette option avait été clairement démontrée par le rapport Atag Ernst & Young en octobre 2000.

Les deux gouvernements se sont engagés à mandater un groupe de travail comprenant des représentants des hôpitaux, des régions et des services cantonaux. Ce groupe sera chargé de définir le lieu d'implantation le mieux adapté. Il définira également la procédure à suivre pour assurer cette réalisation commune dans un délai de 10 ans. Un expert neutre accompagnera les travaux de ce groupe.

## Facture sociale: les communes doivent rattraper le retard

Le Conseil d'Etat répond aux objections émises sur le rattrapage de la facture sociales. Quelle que soit l'hypothèse juridique prise en considération, il apparaît bien que l'Etat a payé une partie de la part due par les communes à hauteur de 243 millions. Le gouvernement maintient donc, sans changement, son projet de décret lui permettant de récupérer cette somme auprès des communes, le paiement étant étalé sur deux ans. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les communes paieront à l'Etat leur participation à la facture sociale sous forme d'acomptes mensuels fondés sur le budget 2002. Cette mesure qui satisfait au principe d'échéance prévu dans la nouvelle loi sur les finances n'est pas contestée.

Selon le Conseil d'Etat, les communes paient en 2001 leur participation à la facture sociale 2000. Le nouveau mode de facturation en 2002 génère donc une «brèche» non facturée équivalant à ce que les communes doivent à l'Etat pour l'exercice 2001, soit 243 millions. D'où le rattrapage sur la facture sociale 2001 demandé aux communes par l'Etat dans le cadre des budgets 2002 et 2003.

Selon une autre hypothèse défendue notamment par le député Olivier Feller, les communes paient en 2001 ce qu'elles doivent pour 2001, calculé sur 2000. Chaque année est payée pour elle-même, et la brèche n'existe pas au bouclement. Le seul rattrapage consisterait en un «ajustement» entre l'année de calcul et celle de paiement, lorsque la facture sociale augmente.

Il ressort d'une étude que l'hypothèse du député Feller ne changerait rien au résultat final. En effet, l'ajustement entre l'année de calcul et l'année de paiement ne porte pas seulement sur le dernier exercice, mais représente le cumul des ajustements annuels précédents. Ce report cumulé aboutit dans les comptes comme par la méthode algébrique à la somme de 243 millions, soit exactement le montant de la dernière facture sociale 2001 pour les communes.

S'appuyant notamment sur la législation de 1976 et 1992, le Conseil d'Etat confirme que sa conception est bien fondée. L'hypothèse privilégiant l'idée d'un report cumulé conduirait à un résultat identique. En conclusion, il considère qu'il n'y a pas là matière à bataille juridique, et qu'il appartiendra au Grand Conseil de se prononcer sur la contribution des communes telle que proposée par le Conseil d'Etat pour les deux ans à venir. – com



## Dépouillez, dépouillez, il en restera toujours quelque chose

Procéder à un dépouillement, c'est vraiment comme le laisse entendre le mot, à la fois examiner minutieusement toutes les réponses reçues, mais aussi arracher, enlever et finalement renoncer. Comment faire autrement dès lors qu'il s'agit de passer d'une vingtaine de classeurs fédéraux remplis de questionnaires cochés et annotés, de lettres, de copies de mails, de rapports, bref de messages de tout genre et toute forme, de passer donc de cette foulditude bigarrée à un rapport d'une centaine de pages uniformes et si possible organisées.

Le rapport rendu public aujourd'hui, s'il parvient peut-être à donner sur chaque point les prises de position des uns et des autres, ne peut transmettre que partiellement la diversité des tons et des styles, mais en aucun cas celle des couleurs, des écritures et des formes des réponses qui nous ont été adressées.

Comme beaucoup de celles-ci étaient manuscrites – si, si, même au début de ce millénaire! – nous avons vu des messages affirmés, dont les «l» et les «t» élançés témoignaient de la vigueur, des messages tout en rondeur, avec des «o» presque lascifs, ou encore des remarques tremblantes qui trahissaient l'effort de celle ou de celui pour qui écrire n'est décidément plus tout à fait évident. Nous avons également pu apprécier des orthographes approximatives qui tranchaient sur les réponses lisses des traitements de texte.

Au-delà des contrastes de forme, ceux de contenu évidemment. L'autre jour, alors que j'arrivais (enfin) à l'article 183 sur les Eglises «j'examinais minutieusement» les messages que nous avions préalablement classés et qui étaient censés parler tous de spiritualité. A force d'en lire, j'avais pris la hauteur qu'il convient au sujet, lorsque ce commentaire est arrivé «Il est temps de remettre l'Eglise au milieu du village! Et interdisions l'installation des antennes de télécommunications sous le toit de nos lieux sacrés, les Eglises.» Au niveau où j'étais, j'avais beaucoup de peine à percevoir ces fameuses antennes et il m'a fallu atterrir pour décider ce qu'il convenait de faire.

Finalement, je les ai laissées en l'état; vous pouvez vérifier, les antennes sont dans le rapport.

*Francine Crettaz, secrétaire générale de l'Assemblée constituante*

# Constituante: résultats de la consultation

*Les Vaudois ont eu trois mois pour analyser, critiquer ou louer l'avant-projet concocté par l'Assemblée constituante. Le secrétariat de l'Assemblée et le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) ont analysé les réponses.*

La Constituante a atteint l'objectif qu'elle s'était fixée avec la consultation. Cette dernière s'est déroulée du 21 juin au 15 septembre 2001. Dans un premier temps, 2500 exemplaires du questionnaire et de l'avant-projet ont été imprimés. Cette première commande était estimée suffisante pour répondre à la demande. Que nenni, les réimpressions se sont suivies dans la douceur de l'été. Plus de 5500 exemplaires du matériel de consultation ont été imprimés! Les demandes téléphoniques se sont succédées à un rythme soutenu. Le pari était de tenir les délais pour la remise du rapport.

Durant l'été les constituants plus habitués à la moiteur des salles de débats se sont exposés et ont promené leur projet d'un bout à l'autre du Canton. Cette consultation s'inscrit comme un moment fort de communication.

L'objectif de la consultation était de prendre la température, d'obtenir l'avis des partis, des organisations socio-professionnelles et de toute



personne intéressée, sur le texte proposé. Les remarques des spécialistes et non-spécialistes permettront aux constituants d'évaluer les effets du projet. Il s'agissait bien d'une consultation et non d'un sondage. La portée des résultats est donc à relativiser, puisqu'il ne s'agit en aucun cas d'un échantillon représentatif de la population vaudoise. Les constituants restent bien entendu maîtres du projet jusqu'à la votation finale.

L'objectif est considéré comme atteint avec une vingtaine de réponses «cantonales» dont une qui synthétise les considérations de l'ensemble des services de l'Etat, plus de deux cent trente réponses communales, sans compter les dizaines de ré-

ponses individuelles de municipaux et conseillers communaux pour les communes qui n'ont pas souhaité adresser une réponse unique, avec les réponses de tous les partis, de l'ensemble des milieux économiques, de nombreux milieux de la santé, du social, de la formation, des églises, ...

Les constituants ont en leur main un matériau riche pour mener à terme leurs débats. Environ 5000 exemplaires ont été distribués et 2000 réponses retournées. Avec la collaboration du service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), le secrétariat a trié, fiché, analysé et enfin synthétisé ces réactions.

Le SCRIS a procédé au dépouillement et à l'analyse des résultats du questionnaire. Il en a saisi 1930 dont 1465 de particuliers. Plusieurs organismes ont répondu sans s'en tenir au seul questionnaire. Ces réponses, ainsi que les remarques d'ordre général, ont été traitées directement par le secrétariat de la Constituante.

*Estelle Papaux*

# Le point par la synthèse de la synthèse

Il est difficile de résumer un rapport d'une centaine de page en quelques lignes ou graphiques. Toutefois, le secrétariat de l'Assemblée constituante se permet, à regret d'ailleurs, d'amputer une partie de la synthèse pour faire la synthèse de la synthèse. Le graphique ci-dessous, néanmoins, donne une première impression. Le fichier de réponses synthétisées en ligne sur Internet répondra à coup sûr à toutes les attentes.

La consultation s'est concentrée sur dix sept articles et une question ouverte permettant de formuler des remarques sur l'avant-projet ou les autres articles. Les dix-sept questions, auxquelles les réponses possibles étaient «oui» – «non» – «sans avis» ou «autre remarque», étaient les suivantes:

## 1. Armoiries du Canton (art. 2)

L'Assemblée propose d'inscrire sur les armoiries du Canton «Liberté et Solidarité» (actuellement «Liberté et Patrie»)

## 2. Naturalisation (art. 33)

L'Assemblée propose de faciliter le processus de naturalisation et prévoit que «dès lors que l'autorisation fédérale de naturalisation est accordée, sur préavis communal et cantonal, les droits de cité correspondants sont acquis.»

## 3. Apprentissage des langues (art. 48 bis)

«L'apprentissage d'une deuxième langue nationale et d'une langue étrangère commence dès le début de la scolarité.»

## 4. Enseignement privé (art. 53)

«L'Etat peut soutenir des établissements privés qui offrent des possibilités de formations complémentaires aux siennes et dont l'utilité est reconnue.»

## 5. Assurance maternité (art. 69)

«En l'absence d'une assurance maternité fédérale, l'Etat met en place un dispositif d'assurance maternité cantonale.»

## 6. Droits politiques des étrangers (art. 75)

L'Assemblée prévoit que «les étrangers résidant en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis au moins six ans et domiciliés dans le Canton depuis au moins trois mois» font partie du corps électoral (droit de vote et d'éligibilité).

## 7. Cumul des mandats: Canton – Confédération (art. 94)

«Un membre du Conseil d'Etat ne peut pas siéger aux Chambres fédérales.»

## 8. Durée des législatures (art. 96 et 162)

L'Assemblée prévoit que «la durée des législatures est de cinq ans» au niveau cantonal et communal.

## 9. Nombre de députés au Grand Conseil (art. 96)

«Le Grand Conseil est composé de cent cinquante membres» (180 actuellement).

## 10. Présidence du Conseil d'Etat (art. 120)

«Dans les deux mois qui suivent l'élection du Conseil d'Etat, son président est élu par le corps électoral pour la durée de la législature.»

## 11. Cour constitutionnelle (art. 142)

L'Assemblée propose de créer une Cour constitutionnelle qui est «garante de la conformité des normes au droit supérieur.»

## 12. Cour des comptes (art. 149)

Une Cour des comptes (cinq membres élus par le Parlement) assure «en toute indépendance le contrôle financier et de gestion des institutions publiques [...] ainsi que l'usage de tout argent public, sous l'angle de la légalité, de la régularité comptable et de l'efficacité.»

## 13. Cumul des mandats commune – Canton – Confédération (art. 160)

«Seuls deux membres de la municipalité peuvent siéger aux Chambres fédérales ou au Grand Conseil. Le cumul de ces trois mandats n'est pas possible.»

## 14. Fusion de communes (art. 172 et suivants)

L'Assemblée souhaite que «l'Etat encourage et favorise les fusions de communes» et que «la loi prévoit des incitations financières.»

## 15. Agglomérations (art. 177)

L'agglomération, «entité regroupant des communes urbaines à continuité territoriale et à forte densité démographique», est «une collectivité de droit public bénéficiant de la personnalité juridique [...]. Elle peut être dotée de moyens financiers».

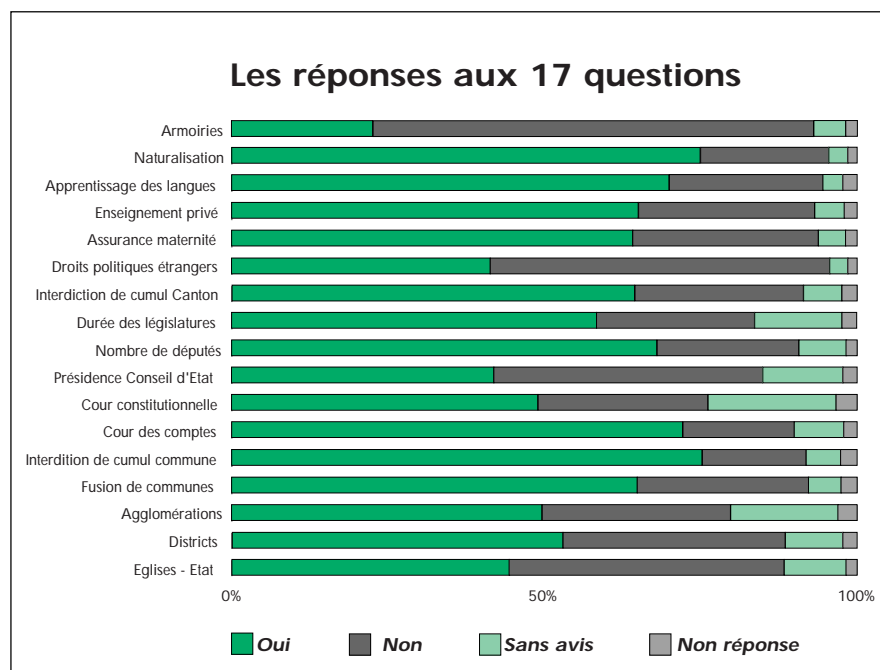
## 16. Districts (art. 179)

«Le Canton est divisé en huit à douze districts» (19 aujourd'hui).

## 17. Eglises – Etat (art. 183)

«L'Eglise évangélique réformée et l'Eglise catholique romaine, telles qu'elles sont établies dans le Canton, sont reconnues comme institutions de droit public», l'Etat finançant leur mission au service de tous, tandis que la communauté israélite est reconnue d'intérêt public. D'autres communautés pourront bénéficier, elles aussi, d'une telle décision, sur demande.

Le graphique ci-dessous prend en compte les réponses dépouillées par le service cantonal de recherche et information statistiques (SCRIS) dont plus de 1450 particuliers. Les réponses des organismes socio-professionnels et partis sont comprises dans ce graphique.



## La lecture du Conseil d'Etat

Pour répondre à la consultation menée par l'Assemblée constituante sur ses travaux, le Conseil d'Etat a opté pour deux démarches. L'une consistait à faire analyser l'avant-projet de constitution par les services de l'administration, l'autre étant une prise de position plus politique du Gouvernement. L'avant-projet a été analysé en termes de faisabilité par un groupe de travail, tandis que l'Exécutif émet une position nuancée sur les aspects généraux du texte.

Les services de l'Etat ont examiné les incidences organisationnelles, institutionnelles et financières de l'avant-projet, ainsi que les éventuels problèmes techniques ou juridiques posés. Indépendamment du fait que le projet soulève des questions politiques de fond, il introduit des modifications susceptibles d'affecter le fonctionnement de l'Etat et les relations entre les autorités de manière importante. L'introduction d'une juridiction constitutionnelle, par exemple, pourrait modifier les équilibres entre les pouvoirs.

D'un point de vue juridique et institutionnel, le groupe de travail considère que le projet présente des problèmes de technique législative: rédaction, contradictions internes, lacunes, difficultés d'interprétation, et donc de mise en œuvre. S'agissant des incidences financières, il faut relever la très grande difficulté de procéder à une évaluation précise, avec, cependant, une tendance à des dépenses supplémentaires.

De son côté, le Conseil d'Etat manifeste sa volonté de préserver l'indépendance de l'Assemblée constituante et de respecter ses choix fondamentaux, en s'abstenant d'adresser une prise de position politique circonstanciée sur les éléments de l'avant-projet.

Indépendamment des questions formelles (uniformisation des terminologies, réduction de la densité normative du texte, suppression des redondances et délégation législative), le Conseil d'Etat appelle l'Assemblée à vérifier l'opportunité de ses choix sous l'angle de leurs conséquences sur le fonctionnement de l'Etat (juridiction constitutionnelle par exemple), sous l'angle de leurs incidences financières (Cour des comptes, professionnalisation du parlement), soit enfin sous l'angle de leur nécessité (armoiries cantonales, apprentissage des langues, droits politiques aux étrangers, décentralisation des tâches cantonales, interdiction des doubles mandats, y compris au niveau des municipalités). Le Conseil d'Etat continuera à être attentif à l'évolution des travaux et fera jouer les mécanismes de concertation avec l'Assemblée constituante. Il pourra intervenir dans le cours des délibérations, sur la base des analyses qui ont été adressées à celle-ci. – com

## Et maintenant, qu'est-ce qu'on fait?

La consultation terminée, il sera temps pour les constituants de reprendre leurs travaux en séances plénières. Ils seront sur les bancs de l'Aula de Rumine dès le vendredi 2 novembre 2001.

Tous les vendredis de novembre à mars, ils se retrouveront pour procéder à deux lectures, puis au vote final de l'avant-projet constitutionnel. Leurs relectures se feront à la lumière du rapport de consul-

tation, des rapports de la commission consultative des jeunes et de la chambre cantonale des immigrants, ainsi que des remarques de la commission de rédaction. Celle-ci s'inspirera des commentaires fournis par l'expert mandaté à cet effet par l'Assemblée, M. Pascal Mahon.

La deuxième lecture tend à confirmer ou à infirmer la teneur et la forme des articles constitutionnels proposés. La troisième lecture est

destinée à éliminer les divergences entre les projets. Le texte constitutionnel issu de ces diverses étapes est transmis à la population pour un vote final.

La votation populaire aura lieu dans le courant de l'année 2002. Au cours de cette année-là, le texte sera soumis à la Confédération pour qu'elle accorde sa garantie. La nouvelle Constitution devrait entrer en vigueur en 2003, année du bicentenaire du Canton de Vaud.

## Des constituants fribourgeois et vaudois courent le Morat-Fribourg

Dix membres de la Constituante fribourgeoise (Assemblée et bureau) et sept constituants vaudois ont participé le 7 octobre passé à la 68e édition de la course commémorative Morat-Fribourg remportée le Tanzanien Abdelah Husse, en 53 minutes 30. Si aucun d'entre eux n'a couru les quelque 17 kilomètres en dessous de l'heure – seuls 31 coureurs

sur les 6346 au départ y sont parvenus – ils ont tous franchi la ligne d'arrivée. La preuve que lorsque deux cantons décident de bouger, ils le font à toutes jambes. **Résultats des Vaudois:** Alex Depraz (1h14), Charles-Pascal Ghiringhelli (1h56), Yves Goël (1h24), Martine Henchoz-Cottier (1h56), Anne-Catherine Lyon (1h38), Jean Martin (1h56), Cédric Pillonel (1h39).



Le lâcher de ballons des Constituantes fribourgeoise et vaudoise dans l'aire de départ. Du côté des Fribourgeois, l'on distingue Jean-Bernard Repond (de dos, à droite), Pierre Scyboz (de dos, avec le T-shirt des constituants-coureurs), Philippe Pasquier (de profil, à gauche) et Charles-Pascal Ghiringhelli du côté vaudois (de face, casquette à l'envers).

## Pour juger sur pièces

Le public vaudois a accès au rapport synthétique de consultation soit en le demandant directement au secrétariat, soit en le téléchargeant depuis le site Internet [www.vd.ch/portail/constituante](http://www.vd.ch/portail/constituante). Les réactions de quelques grands organismes seront aussi à disposition sur Internet. Toutes les réponses sous forme papier (une vingtaine de classeurs) peuvent être consultées, sur demande au secrétariat de l'Assemblée constituante, dans une salle aménagée à cet effet.

Le site Internet devraient permettre à tout visiteur de consulter les réponses à la consultation. Le tout a été répertorié dans une base de données accessible sur le site dans quelques jours. L'ensemble des commentaires représente plus de 5000 fiches, qui sont déjà une synthèse des réponses. Il devrait être possible de rechercher une fiche par mots-clés.

L'anonymat des réponses des particuliers sera préservé sur le fichier en ligne et lors de la consultation des réponses au secrétariat de la Constituante.

# L'avis du juriste ou le rapport «critique» de Pascal Mahon

*Un texte qui a besoin de beaucoup de corrections mais dans lequel les gros problèmes sont rares.*

**P**rofesseur de droit constitutionnel comparé et suisse à l'université de Neuchâtel, Pascal Mahon a été sollicité en mai de cette année par la commission de rédaction de la nouvelle Constitution vaudoise afin de donner son avis de juriste sur l'avant-projet de la Constitution. Son rapport, «relativement critique», ainsi qu'il le qualifie lui-même dans sa conclusion, met en lumière un certain nombre de problèmes existant dans cet avant-projet. Tant sur la forme que sur le fond. La faute en partie à l'urgence avec laquelle les membres de la commission de rédaction ont dû composer pour apporter des retouches au premier brouillon avant que de le soumettre à la consultation publique. La faute aussi des «raisons de sensibilité politique» qui ont conduit ces mêmes membres à ne pas vouloir apporter des modifications susceptibles de relancer de longs débats alors que le temps pressait.

## «...des problèmes faciles à résoudre»

Présenté sous la forme d'une analyse de plus de 120 pages, le rapport de Pascal Mahon dissèque les différents articles de l'avant-projet sous quatre angles: les problèmes de rédaction qui entravent la lisibilité ainsi que la clarté du texte, les problèmes de cohérence, les problèmes de conformité au droit fédéral et les problèmes juridiques de fond. «Il s'agit finalement de problèmes techniques qui sont assez faciles à résoudre, ils ne sont en aucun cas insurmontables» précise Pascal Mahon qui

explique ces petits couacs par la méthode adoptée par les Vaudois pour rédiger leur nouvelle Constitution: une rédaction à 180 mains, par des constituants provenant de diverses origines professionnelles et travaillant dans six groupes thématiques différents. D'où les contradictions, les redondances et les lacunes en matière juridique qui émaillent l'avant-projet.

## Garantie fédérale: ce n'est pas encore gagné

Quant aux graves problèmes qui seraient susceptibles d'empêcher l'avant-projet vaudois de décrocher la garantie fédérale, ils sont finalement peu nombreux. Sur les 7 articles «douteux» répertoriés par Pascal Mahon, un seul est manifestement incompatible avec le droit fédéral, il s'agit de l'article 77 (d) qui traite des compétences électorales. L'avant-projet vaudois stipule que le corps électoral vaudois – tel que défini dans l'article 75 – élit les députés vaudois qui le représentera au Conseil national. Le droit fédéral stipule quand à lui que la fraction vaudoise du corps fédéral qui élit ses députés ne comprend pas d'étrangers en son sein, inclut par contre les Suisses résidant à l'étranger et ne reconnaît pas aux personnes souffrant de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit la «capacité civique». Autant de conditions que ne remplit pas le corps électoral vaudois puisqu'il accueille les étrangers établis depuis six ans en Suisse et domiciliés depuis au moins trois mois dans le canton de Vaud, exclut ses ressortissants établis



Pascal Mahon rédigera un second rapport juridique après la deuxième lecture de l'avant-projet par l'Assemblée qui se déroulera jusqu'en mars 2002.

à l'étranger et donne la possibilité aux «personnes interdites» de récupérer leur droit de vote en prouvant qu'elles sont capables de discernement.

## Redondances

Mis à part cet os juridique, l'Assemblée constituante aura d'autres morceaux à se mettre sous la dent lors de ses prochains travaux. Essentiellement d'ordre technique, ils demanderont un gros travail «d'ordre rédactionnel et structurel» afin que le texte devienne plus claire et plus précis en matière juridique. Pour ce faire, ils devront «renoncer à certaines formulations vagues, imprécises ou redondantes». Redondances, qui de l'avis de Pascal Mahon affaiblissent la portée d'un article lorsque par exemple, une même idée est reprise et formulées dans les mêmes termes dans trois chapitres différents. Manque de clarté qui peut laisser le lecteur songeur devant un énoncé qui lui échappe à l'instar de l'article 82 qui parle des «Concordats organiques» sans que l'on comprenne réellement de quoi il s'agit.

Annika Gil

## Neuchâtel-Vaud: deux méthodes pour un même résultat

«A titre personnel et du point de vue intellectuel, collaborer au travail des Assemblées constituantes de Neuchâtel et du canton de Vaud a été une expérience très intéressante» avoue Pascal Mahon sans qu'il puisse cependant affirmer si la méthode de travail des uns se révèle plus efficace que celle des autres. Si l'on prend en compte le facteur temps, il semble en effet que les deux méthodes se valent. La nouvelle constitution neuchâteloise a reçu sa garantie fédérale en septembre 2000 après cinq ans de procédure. Les électeurs neuchâtelois avaient choisi de confier le soin de rédiger la nouvelle constitution à leur Grand Conseil qui a chargé une commission de 25 membres de plancher sur l'avant-projet. Des experts ont directement été associés à sa rédaction qui a duré quatre ans. Du côté vaudois, l'on a préféré la voie de la participation populaire lors des votations de juin 1998. La méthode vaudoise possède l'avantage de donner la possibilité à tous de s'exprimer. La méthode neuchâteloise d'éviter les tâtonnements et les erreurs de rédaction ou de formulation auxquels n'ont pas échappé les constituants vaudois. Mais au bout du compte, question tempo, c'est du pareil au même. – AG

# Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur [www.vaud.ch](http://www.vaud.ch).

## DFIN

### **Chef-fe de projet informatique A pour la DPSI (Direction, planification et stratégie informatique) 100%**

**Mission:** collaborer avec les départements et les services pour l'élaboration de leur schéma directeur informatique et les chef/fes de projets pour l'évaluation et le suivi de leurs projets. Vérifier la conformité de ces projets par rapport aux méthodes, normes et standards en usage. Détecter les synergies possibles entre les différents projets et faciliter les approches transversales. Offrir appui et conseil, tout en supervisant les projets et départements qui vous sont attribués (suivi des ressources humaines et financières, risques, planification, élaboration du budget). Outre les projets propres aux départements et services de l'Etat, vous pourrez être amené-e à participer activement à des projets transversaux, dont la collaboration avec le Canton de Berne en matière d'exploitation des infrastructures informatiques, des projets de migration technique, Internet (Guichet virtuel), etc. (cl. 28-30).

**Profil:** titre universitaire, diplôme ETS, diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent. Pratique de 3 ans environ comme chef-fe de projet. Diriger plusieurs projets complexes.

**Renseignements:** M. Jamal Azzouz, 021/316.25.87.

**Adresse:** réf. 3069, Service du personnel – BRM, M. Didier Gasser, rue Caroline 4 – 1014 Lausanne.

### **Economiste pour le Service des finances, Secteur budget 100%**

**Mission:** préparer, en collaboration avec les départements, le budget annuel de l'Etat. Analyser et évaluer de manière indépendante les budgets proposés. Disposant d'excellentes capacités d'analyse, le/la titulaire sera plus particulièrement chargé-e d'étudier et documenter les problématiques budgétaires complexes propres aux départements qui lui seront attribués. Il/elle sera à même de conseiller les départements dans le cadre de l'exploitation de leurs budgets et d'appuyer les correspondants départementaux dans l'application de la réglementation financière. Il/elle analysera et suivra également l'évolution des relations financières entre la Confédération et le Canton (cl. 24-28).

**Profil:** licence en sciences économiques avec pratique de 3 ans environ. Ou diplôme de l'Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ dès l'obtention du titre. Expérience en matière de finances publiques, dans les domaines de l'analyse financière, du contrôle de gestion ou de la révision. Facilité de rédaction. Maîtrise des instruments micro-informatiques.

**Renseignements:** M. J.-Ch. Pousaz, 021/316.29.19.

**Adresse:** réf. 3068, Service du personnel – BRM, M. Didier Gasser, Caroline 4 – 1014 Lausanne.

### **Premier/ère contrôleur/euse d'impôt chef-fe de groupe (taxateur/trice fiscal-e) pour l'Office d'impôt de Lausanne-Ville 100%**

**Mission:** conduire et superviser l'activité des taxateurs/trices de l'Office, veiller à l'application des directives et surveiller l'avancement des travaux afin de garantir le respect des délais. Veiller au développement des compétences et aptitudes des taxateurs/trices, les soutenir dans leurs tâches et assurer la formation des nouveaux/elles collaborateurs/trices. Contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques et effectuer les taxations en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance (réponse sur réclamation, proposition de règlement, auditions des contribuables, préparation des dossiers pour l'envoi à l'ACI). Traiter les impositions uniques et distinctes (prestation en capital, bénéfice en capital et excédent de liquidation des sociétés immobilières). Assurer des relations de qualité avec les contribuables et les renseigner au guichet, par téléphone ou par écrit. (cl. 23-26).

**Profil:** pratique de 3 ans environ en qualité de contrôleur/euse d'impôt A, ou de premier/ère contrôleur/euse d'impôt B. Dirige un groupe de contrôleurs/euses d'impôt. Maîtrise de la fiscalité et de la comptabilité incontestable après plusieurs années de pratique. Qualités de formateur/trice ainsi qu'aptitudes reconnues à conduire un groupe de collaborateurs/trices. Goût pour les activités variées. Sens de l'organisation et bonne communication. Entregent et qualités d'écoute vis-à-vis des collaborateurs/trices. Esprit d'équipe développé et aptitude à gérer des situations conflictuelles entre contribuables et collaborateurs/trices. Bonne résistance au stress, réel sens de la qualité de service et aisance avec les outils informatiques courants.

**Renseignements:** M. Eric Horisberger, 021/316 22 01.

**Adresse:** réf. 3086, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8, CP 177 – 1018 Lausanne 18.

### **Premier/ère contrôleur/euse d'impôt A ou B pour l'Office d'impôt de Lausanne-Ville 100%**

**Mission:** assister l'adjoint (technique et formation) dans le cadre de l'école de taxation et collaborer à la direction, à l'organisation et à la planification des tâches assumées par le centre de compétences. Participer à la direction technique du staff de taxation ICC / IFD / IA et veiller à la bonne application des directives de la Direction de l'office ainsi qu'à l'application correcte et dans les délais des dispositions légales ICC / IFD / IA. Analyser et traiter les dossiers particuliers et difficiles issus du staff de taxation et diffuser, d'entente avec la Direction de l'office, les informations concernant des particularités. Participer à l'enseignement des domaines fiscaux ICC/IFD/IA dans le cadre de l'école de taxation et veiller au bon développement des compétences et aptitudes des taxateurs/trices incorporé-es à l'école de taxation.

**Profil:** premier/ère contrôleur/euse d'impôt A: pratique de 3 ans environ soit en qualité de contrôleur d'impôt A, soit en qualité de premier contrôleur d'impôt B. Responsable sur le plan cantonal de la coordination d'un secteur de taxation particulier. Premier/ère contrôleur/euse d'impôt B: pratique de 3 ans environ en qualité de contrôleur d'impôt B, ou CFC de commerce ou titre jugé équivalent et pratique de 12 ans environ dans les activités comptables ou fiscales; ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Assume la responsabilité d'une section technique spécialisée de l'administration centrale ou d'un secteur de taxation particulier d'un office de district. Après plusieurs années de pratique, votre maîtrise de la fiscalité et de la comptabilité n'est plus à démontrer. Vous appréciez les activités variées et vos qualités de formateur/trice ainsi que vos aptitudes à animer un groupe de collaborateurs/trices sont reconnues. Organisé-e et bon-ne communicateur/trice, vous avez de l'entregent, un esprit d'équipe développé et savez être à l'écoute de vos collaborateurs/trices. Une bonne résistance au stress, un réel sens de la qualité de service et de l'aisance avec les outils informatiques courants complètent idéalement votre profil.

**Renseignements:** M. Eric Horisberger, 021/316 22 01.

**Adresse:** réf. 3073, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8 – 1018 Lausanne.

### **Contrôleur d'impôt A ou D (Taxateur/trice fiscal-e) pour l'Administration cantonale des impôts «Personnes Morales» 100%**

**Mission:** contrôler les déclarations d'impôt des Personnes Morales, des Autres Personnes Morales (associations, fondations, etc.) et les taxations d'office. Taxer en appliquant les dispositions légales en vigueur. Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du canton et assurer les relations avec les contribuables et mandataires.

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres); ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Employé-e de commerce, comptable, agent-e fiduciaire ou au bénéfice d'une formation équivalente, vous avez quelques années d'expérience dans le domaine comptable et/ou fiscal. Précis-e, organisé-e et flexible, vous appréciez les activités variées et savez gérer vos dossiers de manière autonome tout en participant au travail du team. A l'aise avec les outils informatiques courants, vous avez une bonne résistance au stress, un excellent sens de l'analyse et de synthèse, le sens de la communication et de l'entregent. Une formation professionnelle supérieure (brevet ou diplôme fédéral) et/ou de bonnes connaissances de la langue allemande représentent des avantages.

**Renseignements:** Mme Anne Mollinet, 021/316.21.24.

**Adresse:** réf. 3076, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8, CP 177 – 1018 Lausanne

### **Contrôleur d'impôt A ou D (Taxateur/trice fiscal-e) pour l'Office d'impôt du district de Vevey 100%**

**Mission:** contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques, salariées et indépendantes. Effectuer les taxations en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables, au guichet ou par téléphone.

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres); ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Organisé-e et flexible, vous appréciez les activités variées et savez gérer vos dossiers de manière autonome tout en participant au travail de team. A l'aise avec les outils informatiques courants, vous avez une bonne résistance au stress, un excellent sens de l'analyse et de synthèse, le sens de la communication et de l'entregent ainsi qu'un réel sens de la qualité du service.

**Renseignements:** M. Pierre Wicky, 021/923 11 27.

**Adresse:** réf. 3085, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8, CP 177 – 1018 Lausanne.



# DFJ

## Directeur ou directrice de l'Établissement primaire et secondaire à trois divisions du Pays d'Enhaut, Château-d'Oex 100%

**Mission:** poste de directeur ou directrice d'un établissement scolaire (actuellement établissement primaire et secondaire à trois divisions du Pays d'Enhaut; la définition de l'établissement pourrait se voir modifiée par la réorganisation territoriale actuellement à l'étude).

**Profil:** licence ès lettres (reconnue pour l'enseignement), ès sciences (diplôme d'Etat) ou ès sciences économiques de l'Université de Lausanne; brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire, ou: ancien brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes supérieures ou brevet vaudois de maître-esse secondaire des degrés 8 et 9 (BFC II); licence ès sciences de l'éducation en pédagogie ou pédagogie curative, titres correspondants délivrés par un autre canton romand ou attestation d'équivalence de titre délivrée par le département).

**Renseignements:** M. Pierre-Alain Muller, 026/924 72 07 (le soir).

**Adresse:** réf. 3072, DFJ, Office du personnel enseignant, rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne. Copie des offres de service, avec dossier complet de candidature, à M. Pierre-Alain Muller, Chalet Gai-Refuge, Le Perrex – 1837 Château-d'Oex.

**Délai d'envoi des candidatures:** 23.10.01

## Adjoint-e C (adjoint-e au délégué à la communication pour le Secrétariat général) 50 à 60%

**Mission:** participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique active de communication départementale sous la responsabilité du délégué à la communication (DDC). Assiste le DDC dans la gestion quotidienne de la cellule communication. Chargé-e de la rédaction des supports de communication existants et de la création de nouveaux supports dont il/elle assurera le secrétariat de rédaction. Appuie le DDC dans ses tâches de soutien et de conseil auprès de la Direction du Département et des Chefs de service. Collabore à la préparation des conférences de presse et à la rédaction de communiqués. Supplée le DDC dans ses relations avec le BIC (cl. 24-28).

**Profil:** titre universitaire. Pratique de 3 ans environ dès l'obtention du titre universitaire. De préférence formation complémentaire dans la communication (journaliste RP, SAWI, etc.). Sens de la synthèse et grande aisance rédactionnelle, maîtrise du stress, souplesse et diplomatie, capacité à gérer un projet jusqu'à sa réalisation (documents, publications). Maîtrise des logiciels X-Press, Power Point, Photoshop, Dreamweaver, Bonne connaissance des institutions et de la politique vaudoise.

**Renseignements:** M. Didier Erard, 021/316.30.06.

**Adresse:** réf. 3079, Secrétariat général du DFJ, M. Fabien Loi Zedda, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne.

## Laborantin-e principal-e pour la Faculté des sciences de l'Unil, section de pharmacie, Dorigny 100%

**Remarque:** ce poste sera transféré à l'Université de Genève d'ici 2 ans.

**Mission:** préparation des travaux pratiques (mélanges de drogues). Préparation d'extraits de plantes et fractionnement. Mise au point de procédés analytiques. Analyses HPLC et LC/MS. Réalisation de tests biologiques. Entretien du parc d'appareils HPLC et des autres instruments. Gestion du matériel de laboratoire, du stock d'extraits de plantes, des gaz et des solvants (cl. 14-16).

**Profil:** CFC de laborantin ou titre jugé équivalent, avec pratique de 6 ans environ. Effectue des travaux exigeant de l'initiative, de l'indépendance et impliquant des responsabilités particulières. Exigé: expérience en HPLC et autres techniques chromatographiques. Connaissances de base d'anglais technique. Bonnes connaissances de microinformatique (bureautique, bases de données). Excellente organisation, autonomie, bonnes qualités relationnelles (travail en équipe), flexibilité, discrétion. Souhaité: expérience en spectrométrie de masse et autres techniques spectroscopiques.

**Renseignements:** M. Jean-Luc Wolfender, 021/692.45.41.

**Adresse:** réf. 3092, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, BRA – 1015 Lausanne.

## Employé-e principal-e d'administration pour l'Institut de physique de la matière condensée (Faculté des sciences) de l'UNIL – site de Dorigny 60%

**Mission:** responsable du secrétariat d'un groupe de recherche: gestion du secrétariat (réception, téléphone, courrier, etc.); rédaction et dactylographie du courrier sur base d'indications générales; dactylographie de travaux de recherche; suivi de la comptabilité et du budget; organisation de colloques (cl. 14-16).

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Exigé: très bonnes connaissances d'anglais (parlé et écrit, y compris rédaction); maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, bases de données, etc); connaissances de comptabilité; sens de l'organisation, autonomie, initiative, bonnes qualités relationnelles, bonne expression orale et écrite.

**Renseignements:** M. Majed Chergui, 021/692.36.78.

**Adresse:** réf. 3093, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, BRA – 1015 Lausanne.

# DSE

## Ouvrier/ère spécialiste A pour la Police cantonale au Mont-sur-Lausanne 50%

**Mission:** assurer l'exécution de l'ensemble des travaux photographiques de l'identité judiciaire (prises de vues, développements en laboratoires, cahiers photos, etc.) (cl. 17-19).

**Profil:** CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique de 8 ans environ ou maîtrise fédérale. Sens des responsabilités, autonomie, maîtrise de soi, aptitude à être engagé-e dans des conditions difficiles en tout temps (scène de crimes), faculté d'adaptation, précision. Peut être exceptionnellement appelé-e à intervenir en dehors des horaires normaux de l'Administration. Pas d'inscription au casier judiciaire. Discrétion. Bâtiment situé à l'extérieur de l'agglomération lausannoise avec restaurant d'entreprise et facilités de parking. Locaux récents et bien équipés. Véhicule recommandé (absence de transport public à proximité).

**Renseignements:** M. Alexandre Girod, 021/644 84 40.

**Adresse:** réf. 3090, Police cantonale, M. F. Dupuis, Centre de la Blécherette – 1014 Lausanne.

## Employé-e d'administration pour le Service des eaux 70%

**Mission:** tous travaux inhérents au secrétariat des divisions Assainissement et Gestion des déchets (cl. 10-12).

**Profil:** CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Bonne capacité à s'intégrer au sein de la petite équipe en place (2 postes à temps partiel). Bonne organisation. Maîtrise des outils informatiques, en particulier des applications bureautiques.

**Renseignements:** M. Bernard Longchamp, 021/316 75 19.

**Adresse:** réf. 3083, Service des eaux, M. Bernard Longchamp, Rue du Valentin 10 – 1014 Lausanne.

# DIRE

## Adjoint-e administratif/ive (adjoint-e de l'inspecteur cantonal de l'état civil) – Service de la population 100%

**Mission:** seconder le responsable de la division état civil dans ses tâches de gestion et de direction de la division et le remplacer durant ses absences (cl. 23-26).

**Profil:** diplôme de l'Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration ou titre jugé équivalent avec pratique de 3 ans environ dès l'obtention du titre, ou CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 15 ans en règle générale. Subordonné-e direct-e d'un-e chef/fe de service, d'établissement ou d'un office important. Connaissances en matière d'état civil. Bon niveau d'allemand. Aptitudes rédactionnelles. Bonnes connaissances de l'informatique.

**Renseignements:** M. Pierre Schneider, 021/316 38 57.

**Adresse:** réf. 3087, Service de la population, Mme Marianne Grütter, Av. de Beaulieu 19 – 1014 Lausanne.

## Chargé-e d'évaluation (chargé-e de recherche) pour les Etablissements de la plaine de l'Orbe 100%

**Mission:** l'évolution de la criminalité et de la population carcérale rend nécessaire une prise en charge individualisée des personnes en exécution de peine. Activité: assurer, développer et promouvoir un système d'évaluation auquel est soumis chaque détenu dès son entrée. Les évaluations et leur suivi permettent une meilleure connaissance du détenu et constituent une base indispensable à l'élaboration de plans d'exécution de peine prévoyant les différentes étapes du régime progressif (cl. 22-25).

**Profil:** titre universitaire, pratique jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au minimum, ou pratique de 5 ans en règle générale en qualité de chercheur/euse associé-e. Aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche. Expérience acquise en milieu carcéral ou dans un domaine touchant à l'exécution des peines, ou expérience jugée équivalente. Maîtrise des outils de base informatique, en particulier Word et Excel. La maîtrise d'une ou de plusieurs langues étrangères constitue un atout.

**Renseignements:** M. Jean-François Madörin, 024/442.91.91.

**Adresse:** réf. 3067, Etablissements de la plaine de l'Orbe, M. Denis Pieren – 1350 Orbe.

## Bibliothécaire B pour la Bibliothèque cantonale et universitaire – site de Dorigny 75%

**Mission:** accueil; informations et prestations aux usagers dans le cadre des différents services publics de la bibliothèque. Traitement des monographies au sein de la section des langues et littératures modernes; commandes, catalogage sur VTL/Virtua, rangements, inventaires; tâches liées à la gestion courante des collections (cl. 14-17).

**Profil:** diplôme d'une école de bibliothécaires ou titre jugé équivalent. Ou pratique de 3 ans environ en qualité de premier/ère assistant-e de bibliothèque avec responsabilités d'un bibliothécaire diplômé. Flexibilité, goût pour le service public et aisance dans le contact avec les usagers. De bonnes connaissances d'italien

et d'espagnol seraient un plus. Personnalité dynamique, aimant le travail en équipe. Intérêt marqué pour les nouvelles technologies de l'information.

**Renseignements:** Mme Françoise Khenoune, 021/692.48.04.

**Adresse:** réf. 3091, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Olga Farman – 1015 Lausanne.

### **(2 postes) Surveillant A pour les Etablissements de la plaine de l'Orbe 100%**

**Mission:** favoriser la sécurité publique en assurant le maintien en détention des personnes incarcérées au sein du régime de responsabilisation du pénitencier. Participer à l'encadrement, à la rééducation et à l'évaluation de personnes en exécution de peine (cl. 12-14).

**Profil:** CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique de 3 ans environ. Sexe masculin, nationalité suisse, casier judiciaire vierge, âge: 25 à 40 ans. Un dossier de candidature doit être demandé auprès de l'établissement.

**Renseignements:** M. Didier Gauthey, 024/442 91 31.

**Adresse:** réf. 3077 et 3089, Etablissements de la plaine de l'Orbe, M. Jean-François Madörin – 1350 Orbe.

## OJV

### **Chef-fe de projet informatique A pour le Secrétariat général 100%**

**Mission:** assiste les offices judiciaires vaudois dans l'élaboration de propositions de projets (assistance à la maîtrise d'ouvrage). Rédige les propositions, les cahiers des charges, les EMPD, les appels d'offres, organise le dépouillement et participe au choix de la solution. Collabore à l'élaboration des conventions pour les projets complexes. Assume la conduite des projets (initialisation, étude, réalisation et maintenance). Met en œuvre les mesures qualité. Assure le suivi financier des projets qui lui sont confiés. Evalue puis suit les risques du projet et propose des mesures. Assume la responsabilité de domaines fonctionnels (cl. 28-30).

**Profil:** titre universitaire, diplôme ETS, diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent. Pratique de 3 ans environ comme chef-fe de projet. Dirige plusieurs projets complexes. Expérience de l'informatique de gestion, des méthodes de développement et des outils de développement client – serveur et web. Connaissances spécifiques: bases de données relationnelles (oracle, Ingres), UML, environnements de programmation et de développement intégré, middleware (COM, CORBA, EJB) et systèmes d'exploitation NT et UNIX. Pratique d'une méthode de gestion de projet et connaissance d'un outil de conception. Capacité et expérience dans la direction de projets complexes. Esprit d'analyse et de synthèse. Sens de la négociation. Capacité à effectuer des travaux à un rythme soutenu et faculté d'organiser son travail de manière rationnelle et méthodique, fiable et efficace. Aptitude à gérer et à motiver les participants aux projets.

**Renseignements:** M. Olivier Schori, 021/316.15.16.

**Adresse:** réf. 3074, Secrétariat général de l'OJV, M. O. Schori, Palais de justice de l'Hermitage, rte du Signal 8 – 1014 Lausanne.

### **Greffier/ère substitut-e au Tribunal d'arrondissement de Lausanne 100%**

**Mission:** en étroite collaboration avec le président, rédiger des projets de décisions judiciaires sur la base des dossiers et des notes recueillies en audience ou en délibération (cl. 21-25).

**Profil:** licence en droit. Intérêt pour le domaine civil, goût pour la rédaction de décisions judiciaires.

**Renseignements:** M. Philippe Dousse, 021/316.68.68.

**Adresse:** réf. 3084, M. le Premier président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Palais de justice de Montbenon – 1014 Lausanne.

### **Educateur/trice pour le Tribunal des mineurs 100%**

**Mission:** prise en charge des mineur-e-s en cours d'enquête; mandats d'assistance éducative et de patronage. Surveillance des prestations en travail (cl.18-20).

**Profil:** diplôme d'éducateur spécialisé ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans environ dès l'obtention du titre. La formation d'intervenant en systémique est fortement souhaitée.

**Renseignements:** Mme Evelyne Lopériol, 021/316.68.00, ou Mme Elisabeth Adam, 021/316 68 09.

**Adresse:** réf. 3088, Tribunal des mineurs, Mme Elisabeth Adam, Trabandan 28 – 1014 Lausanne.

### **Caissier/ère ou employé-e d'administration pour l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Montreux 100%**

**Mission:** tenue de la caisse et travaux de secrétariat (réalisations immobilières).

**Profil:** caissier C: CFC de commerce ou titre jugé équivalent; attestation de perfectionnement; pratique de 6 ans environ, dont 3 ans dans un office de poursuites et faillites. Caissier/ère d'un-e préposé-e C. Employé d'administration: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Sens de la précision. Aptitude à travailler en équipe. Aisance dans les contacts avec le public.

**Renseignements:** M. Pierre-André Schneiter, 021/963 20 47.

**Adresse:** réf. 3078, Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Montreux, M. Pierre-André Schneiter, Rue de la Paix 8, CP 1443 – 1820 Montreux.

### **Caissier/ère ou employé-e d'administration pour l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Vevey 100%**

**Mission:** tenue de la caisse, passation des écritures comptables, réception du public au guichet, traitement des dossiers de gérants d'immeubles.

**Profil:** caissier C: CFC de commerce ou titre jugé équivalent; attestation de perfectionnement; pratique de 6 ans environ, dont 3 ans dans un office de poursuites et faillites. Caissier/ère d'un-e préposé-e C. Employé d'administration: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Sens de la précision. Aptitude à travailler en équipe. Aisance dans les contacts publics.

**Renseignements:** M. Bernard Chappuis, 021/923 12 27.

**Adresse:** réf. 3080, Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Vevey, M. B. Chappuis, Rue de la Madeleine 39 – 1800 Vevey.

### **Employé-e d'administration pour l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Lausanne-ouest 60%**

**Mission:** diverses tâches administratives au sein d'un secteur d'exécution forcée; plus précisément, gestion des dossiers de saisies de salaire (cl.10-12).

**Profil:** CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Sens de la précision. Bonne orthographe, connaissance des outils informatiques.

**Renseignements:** M. Claude Bonjour, 021/316 65 89.

**Adresse:** réf. 3081, Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest, M. C. Bonjour, Ch. de Trabandan 28 – 1014 Lausanne.

### **Employé-e d'administration pour l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges 50%, l'après-midi**

**Mission:** divers travaux administratifs au sein du secrétariat (cl. 10-12).

**Profil:** CFC de commerce, CFC de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ.

**Renseignements:** M. Raymond Chappuis, 021/803 90 50.

**Adresse:** réf. 3075, Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges, M. R. Chappuis, Place Saint-Louis 4 – 1110 Morges.

### **Employé-e d'administration pour l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges 100%**

**Mission:** secrétariat dans un secteur d'exécution forcée (poursuite pour dettes). Contacts avec le public (cl. 10-12).

**Profil:** CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ.

**Renseignements:** M. Raymond Chappuis, 021/803 90 50.

**Adresse:** réf. 3082, Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges, M. R. Chappuis, Place Saint-Louis 4 – 1110 Morges.

*Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.*

## BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4  
1014 Lausanne  
Tél. 021/316 29 20  
Fax 021/316 29 23

**Heures d'ouverture:**  
8h - 12h et 13h30 - 17h  
(vendredi jusqu'à 16h30)

*Projet de mobilité professionnelle? Complément et nouvelle formation? Perspective à l'Etat?  
Les conseillers/ères RH du BRM ouvrent aux collaborateurs/trices  
de l'Administration cantonale vaudoise la plate-forme*

**ESPACE EMPLOI**  
**tous les lundi, de 12h à 14h**

*au Centre d'information professionnelle (CIP), rue de la Borde 3d, à Lausanne*

# Violence conjugale: une journée pour se former et s'informer afin de mieux agir

*Assistant social, éducatrice de la petite enfance, psychologue scolaire ou intervenant médico-social, ils seront un jour au l'autre confrontés à la violence conjugale. Comment agir? Un séminaire propose des réponses et des clés.*

**B**rutaliser sa femme, psychologiquement ou physiquement, ne relève pas de la sphère privée puisqu'il s'agit d'un acte punissable par la loi. Malgré ce constat, trop souvent encore, la violence conjugale n'est pas perçue comme tel. Il en découle une méconnaissance de ses conséquences médico-sociales et des moyens de la combattre, tant au niveau de la population que de nombre de professionnels qui entrent en contact plus ou moins régulièrement avec des victimes de la violence domestique. L'étude réalisée en 2000 par le Bureau de l'égalité et l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive sur la violence conjugale dans le canton de Vaud a notamment permis de mettre en évidence le manque de formation spécifique en la matière.

## Guides et journées de formation

Engagé, aux côtés du Service de prévoyance et d'aide sociales, dans la mise sur pied de mesures visant à lutter plus efficacement contre la violence conjugale, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud a donc décidé de combler ce vide en misant sur la formation et l'information des personnes qui, dans le cadre de leur travail, pourraient être confrontées, directement ou indirectement, à des victimes de telles violences. En collaboration avec des services travaillant avec des victimes de violence conjugale, à l'instar du Foyer Malley Prairie ou du Centre LAVI, il a édité en mars 2001 une brochure gratuite largement distribuée au sein des structures médico-sociales et de la police. Si cette brochure est avant tout destinée aux femmes victimes de violence conjugale, le Bureau de l'égalité planche actuellement sur un projet de guide d'intervention à l'intention des professionnels non-spécialisés dans la violence conjugale. Professionnels – as-

sistants sociaux, personnel médico-social,... – qui pourront entretemps s'informer dans le cadre de la journée de formation que leur propose le Bureau de l'égalité le 26 novembre prochain. Une journée qui vise à les sensibiliser aux aspects théoriques de la violence conjugale ainsi qu'à leur fournir les conseils et les outils pratiques qui leur permettront de mieux aider et orienter les victimes, leurs enfants et les auteurs de violence. De telles journées d'information destinées aux sages-femmes et aux puéricultrices ainsi qu'aux médecins de premiers recours (internistes, généralistes, gynécologues) sont actuellement à l'étude et seront proposées ultérieurement. – AG



## Programme de la journée du 26 novembre

Organisée à l'Hôtel Continental, à Lausanne, la journée débutera à 8h30 pour s'achever à 17h. avec un apéritif. Voici les exposés clés de ce programme qui traite des aspects théoriques comme des aspects concrets de la violence conjugale.

**8h45** Michèle Gigandet, éducatrice spécialisée et ex-collaboratrice de *Solidarité Femmes*, donnera une description de la violence conjugale, ponctuée par des extraits de témoignages présentés dans un vidéo. Les mécanismes conduisant à une telle dérive, ses différents visages ainsi que ses conséquences sur les femmes et leurs enfants y seront développés.

**10h50** Pierre Jaquier, assistant social au Centre LAVI, et Michèle Gigandet, donneront des pistes sur la manière de venir en aide aux femmes violentées et à leurs enfants. Y seront notamment abordés le dépistage de la violence ainsi que les attitudes à adopter ou à éviter

**13h30** Les différentes prises en charge qui

peuvent être proposées aux victimes de violence conjugale, à l'instar du Foyer Malley Prairie, du Centre de consultation pour victimes d'infractions (LAVI) ou du Service de la protection de la jeunesse, seront détaillés par Marie Deveaud, du Centre LAVI, Cedric Eperon, chef de groupe SPJ, Sylvette Mihoubi-Culand, directrice du foyer Malley Prairie et Christophe Flühmann, intervenant social dans ce même foyer.

**15h** Coordinateur à la Fondation Jeunesse et Familles, Christian Anglade expliquera comment aider les hommes qui viennent chercher une solution à leur violence.

**16h** Lucia Gonzo, psychiatre, et Magalie Gafner, juriste, présenteront le cas particulier des femmes migrantes, victimes de violence.

**Inscription jusqu'au 26 octobre 2001** auprès du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud, rue Caroline 4, Lausanne.



# Jean-Jacques Fiaux, guérisseur d'eaux



Jean-Jacques Fiaux et un traducteur vietnamien sur le site de la première station d'épuration, chargée de nettoyer les eaux usées de l'hôpital de d'O'Môn, dans le delta du Mékong.

«**J'**aime mon métier mais par-dessus tout j'aime relever des défis, quitte à sortir du cadre». Le cadre en question n'est autre que le SESA, ou le service des eaux, sols et assainissements du Laboratoire cantonal, à Epalinges. Un cadre idyllique pourtant, niché dans une ondulante verdure digne d'une carte postale. Et auquel Jean-Jacques Fiaux fait des infidélités lorsqu'il se rend en Roumanie, au Bangladesh et au Vietnam pour y relever justement des défis. Responsable des contrôles et mesures des stations d'épuration du canton, il a plusieurs fois été sollicité par des associations d'entraide afin de leur transmettre son expérience et ses compétences en matière de traitement des eaux usées. «Des idées, j'en ai plein alors autant les faire circuler et tenter de les appliquer»,

surtout lorsque la santé de l'environnement est en jeu et par extension celle des hommes. Donc act. Les vacances parfaitement encadrées se transforment en aventures où le cadre éclate au contact de la réalité des pays en voie de développement, et plus particulièrement du Vietnam où Jean-Jacques Fiaux supervise depuis 1998 la construction de trois stations d'épuration (STEP). Contacté par CASCODEME, une association qui travaille bénévolement depuis six ans dans le sud du Vietnam, Jean-Jacques Fiaux échange d'abord un abondant courrier électronique avec Jacques Savary, initiateur du projet et fondateur avec son épouse de CASCODEME. Sur la base des informations reçues, naît un projet encore virtuel mais qui, grâce au soutien financier du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), prend forme entre décembre 1999 et juin 2001 avec la construction de STEP chargées de traiter les eaux usées de trois hôpitaux sis sur l'un des bras du Mékong, dans la province de Can Tho.

«En Suisse, on a tellement l'habitude que tout roule que lorsqu'un grain sable enraie la machine, on est complètement perdu». Le Vietnam quant à lui, refuse de se faire encadrer sur le mode helvétique; il faut quotidiennement négocier, trouver des solutions et des compromis qui tiennent comptes de contraintes incontournables telles que: les moyens financiers restreints, la difficulté de se procurer et d'entretenir de la technologie importée ou les inondations récurrentes. Mais derrière son doux sourire et ses yeux, semblables à ceux d'un enfant et habités par des projets qui ne se sont pas encore cognés au cadre de la vie, Jean-Jacques Fiaux ne lâche pas son idée. Pour la quatrième fois depuis 1998, il repart en novembre prochain pour le Vietnam afin de veiller à la mise en route des deux dernières stations. Si l'objectif initial était d'éviter la pollution du Mékong par les rejets des hôpitaux, il fut aussi l'occasion de concrétiser une idée: construire un modèle de station d'épuration modulable, simple d'utilisation comme de conception, accessible financièrement et techniquement afin qu'il puisse être copié et utilisé le plus largement possible. Un modèle qui doit cependant accepter le cadre rigide des règles à appliquer pour le bon fonctionnement d'une STEP: arrosage régulier du lit bactérien, analyses hebdomadaires,... – AG

«En Suisse, on a tellement l'habitude que tout roule que lorsqu'un grain sable enraie la machine, on est complètement perdu». Le Vietnam quant à lui, refuse de se faire encadrer sur le mode helvétique; il faut quotidiennement négocier, trouver des solutions et des compromis qui tiennent comptes de contraintes incontournables telles que: les moyens financiers restreints, la difficulté de se procurer et d'entretenir de la technologie importée ou les inondations récurrentes. Mais derrière son doux sourire et ses yeux, semblables à ceux d'un enfant et habités par des projets qui ne se sont pas encore cognés au cadre de la vie, Jean-Jacques Fiaux ne lâche pas son idée. Pour la quatrième fois depuis 1998, il repart en novembre prochain pour le Vietnam afin de veiller à la mise en route des deux dernières stations. Si l'objectif initial était d'éviter la pollution du Mékong par les rejets des hôpitaux, il fut aussi l'occasion de concrétiser une idée: construire un modèle de station d'épuration modulable, simple d'utilisation comme de conception, accessible financièrement et techniquement afin qu'il puisse être copié et utilisé le plus largement possible. Un modèle qui doit cependant accepter le cadre rigide des règles à appliquer pour le bon fonctionnement d'une STEP: arrosage régulier du lit bactérien, analyses hebdomadaires,... – AG

## Epilogue d'une belle histoire d'eau entre le Vietnam et le canton de Vaud

Vaudois d'origine, Jacques Savary a séjourné pendant six ans dans le sud du Vietnam, où il a fondé CASCODEME (voir ci-dessus). En 1998, il réalise que la pollution du Mékong par les eaux usées des hôpitaux notamment prend des proportions inquiétantes. Il profite d'un séjour en Suisse pour se renseigner auprès de Pierre Chausson, chef du Service des eaux, sols et assainissements de la faisabilité d'un projet de construction de STEP au Vietnam. Le Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) décide alors de soutenir ce projet, financièrement – un peu plus de 40'000 francs sont investis – et techniquement en déléguant un spécialiste en la personne de Jean-Jacques Fiaux. Alors que les deux dernières des trois STEP sont sur le point d'être mises en route, une délégation vietnamienne a été reçue le 10 octobre passé au Château, où elle a présenté ses remerciements au gouvernement vaudois et plus particulièrement à Jean-Claude Mermoud, chef du DSE.



Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement, donnant la main à Tran Than Man, vice-président du Comité populaire de la province de Can Tho, lors de la réception au Château de la délégation vietnamienne du 10 octobre. En présence de Jean-Pierre Hocké, chef du Service des affaires extérieures, de Jean-Jacques Fiaux du SESA, de Jacques Savary, fondateur de CASCODEME, et de son trésorier, André Rochat.

# Evaluation des fonctions: volontaires recherchés

*Participez à un projet important! Le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) recherche des chargés d'étude invités à travailler à la modernisation de l'administration.*

Le Conseil d'Etat a défini les objectifs généraux suivants pour la nouvelle évaluation:

- actualiser les critères de définition et d'évaluation des fonctions;
- assouplir le système d'évaluation des fonctions pour pouvoir s'adapter aux évolutions rapides des métiers;
- diminuer le nombre de fonctions existantes;
- élargir les conditions d'accès aux fonctions;
- assurer à terme la cohérence du système des fonctions avec les éléments de la politique salariale dans le but de rémunérer les emplois à leur juste valeur;
- rendre plus transparent le marché interne de l'emploi.

**L**a nouvelle évaluation des fonctions de l'administration vaudoise est en route. Le Conseil d'Etat a choisi la méthode qui répond aux objectifs fixés (voir encadré). Reste à constituer les cinq groupes de travail qui vont procéder à l'étude des fonctions dès le début de l'année prochaine.

## Issus de tous les départements

Afin d'assurer la participation directe des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale à cette démarche, le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) recherche des chargés d'étude volontaires dans l'ensemble des départements et secteurs.

Ces chargé-e-s d'étude seront répartis dans les groupes de travail qui examineront les fonctions à évaluer. Ils auront notamment à réaliser des interviews auprès d'autres collaborateurs de l'administration. Certaines qualités sont donc requises, en particulier une qualité d'écoute active, l'esprit de syn-

thèse et l'intérêt pour la démarche. Des séances de formation seront programmées dès le démarrage des travaux.

## Un jour par semaine, plus de 6 mois

La participation de ces volontaires à la démarche fera naturellement partie de leur temps de travail habituel. Elle représentera au plus un jour par semaine pendant six à neuf mois selon les groupes. Le SPEV est d'ores et déjà intervenu auprès des chefs de service pour qu'ils accueillent favorablement les candidatures au sein de leur secteur.

Une séance d'information aura lieu au SPEV le **27 novembre prochain, de 14h à 16h**. Pour participer à cette séance, merci de vous annoncer par e-mail ou par téléphone (voir ci-dessous).

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Christine Ruef ou Sandra Munsch au numéro interne: 619 56.

Les volontaires peuvent s'annoncer par e-mail à [sandra.munsch@spev.vd.ch](mailto:sandra.munsch@spev.vd.ch) ou par écrit au SPEV, à l'attention de Sandra Munsch, rue Caroline 4, 1014 Lausanne ou par fax au: 619 26.

# Dépistage du cancer du sein: prise en charge complète par les caisses

*Sanimédia lance une campagne d'information à destination des femmes de plus de 50 ans.*

**M**ammographie de dépistage ou mammographie de diagnostic? Pas facile de comprendre les subtilités d'un sujet où la science et l'émotion se bousculent.

Le dépistage du cancer du sein a été un sujet controversé. Aujourd'hui, presque tout le monde s'accorde à le recommander, moyennant que les femmes soient objectivement informées sur les bénéfices et les risques de cette démarche préventive. Il faut notamment qu'elles sachent que, si le dépistage augmente leurs chances de guérison et de survie, elles risquent aussi d'être confrontées plus vite à une maladie qui peut s'avérer malgré tout fatale. Il ne faut pas ignorer non plus l'angoisse que peuvent générer des résultats faussement inquiétants ou faussement rassurants.

## Vaud précurseur

Le canton de Vaud a été le premier à proposer aux femmes un programme organisé. Aujourd'hui, Genève et le Valais pratiquent de même. Le dépistage organisé ne semble toutefois pas prêt de se généraliser à la Suisse

entière. La conseillère fédérale Ruth Dreifuss, marraine de la campagne de sanimédia, le regrette. Pour encourager le développement du dépistage organisé, elle a obtenu que les mammographies effectuées par les femmes dans ce cadre soient remboursées hors franchise par l'assurance-maladie de base.

## Mammographies remboursées à 100%

De nombreuses femmes continuent pourtant à effectuer leurs mammographies en privé, chez leur médecin généraliste ou gynécologue. Relevant d'une pratique différente, ces examens de type diagnostic sont à la charge des patientes qui n'auraient pas épuisé leur franchise. Ils n'ont pas lieu d'être effectués à des fins de dépistage si un programme organisé existe, comme dans le Canton de Vaud. Sanimédia décrit les différents

types de mammographies et en explique les conséquences pratiques et financières grâce à son dispositif habituel: un numéro de téléphone gratuit (0800 106 106) et un site internet ([www.sanimedia.ch](http://www.sanimedia.ch)). – PAN





## Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

### Demande de crédit supplémentaire liée à l'asile

Suivant ainsi les nombreuses résolutions de soutien aux requérants d'asile prises par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat vient de déposer une demande de crédit justifiée par la présence, dans notre canton, de requérants d'asile nécessitant une aide financière à laquelle la Confédération ne contribue plus. D'un montant de 5'969'100 francs, elle s'explique d'une part par la politique d'asile humaine et réaliste de notre Canton et, d'autre part, par des difficultés de coordination internes et externes, de la surcharge administrative liée à l'arrivée massive de Kosovars, ainsi qu'au défi qu'ont représenté l'accueil et l'hébergement de plus de 6000 personnes au moment des hostilités au Kosovo.

*DIRE, DSAS, Isabel Balitzer-Domon, déléguée à la communication du DIRE, 021/316 40 62 ou 079/310 84 27*

### Initiative cantonale proposant une caisse de pension fédérale pour les agriculteurs

Le Grand Conseil a pris en considération une motion du député Philippe Cornamusaz demandant que le Canton de Vaud use de son droit d'initiative auprès de l'Assemblée fédérale pour que celle-ci instaure, par voie législative, une Caisse fédérale de pension en faveur des agriculteurs. Le rapport du Conseil d'Etat soumet au législatif le texte d'une initiative cantonale rédigée en termes généraux selon la proposition du motionnaire.

*DSAS, Michel Surbeck, Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 44*

*DEC, Olivier Dunant, Chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98*

## DEC

Département de l'économie

### Centre de congrès et d'expositions de Montreux: participation cantonale de 5,9 millions

Le Centre de congrès et d'expositions de Montreux (CCE) doit réaliser d'importants travaux de modernisation afin de répondre aux exigences du marché. Les autorités de Montreux ont décidé d'entreprendre ces travaux, devisés à 11,7 millions. Conscient de l'importance de cette infrastructure, le Conseil d'Etat a décidé qu'une subvention cantonale de 3,5 millions et une aide du Fonds d'équipement touristique (FET) de 2,4 millions, seraient octroyées à la Municipalité de Montreux, qui prendra à sa charge les 5,8 millions restants.

*Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316 60 21*

### Engagement du nouveau chef du Service vétérinaire et Vétérinaire cantonal

Le Conseil d'Etat a décidé d'engager M. Jacques-Henri Penseyres, actuellement chef de l'unité vétérinaire du Laboratoire agroalimentaire fribourgeois, en qualité de chef du Service vétérinaire et Vétérinaire cantonal. M. Penseyres - qui prendra ses fonctions le 1er janvier 2002 - succède à M. Pierre-Alain de Meuron, qui a fait valoir son droit à la retraite. Né en 1952, le nouveau Vétérinaire cantonal est titulaire d'un diplôme en médecine vétérinaire de l'Université de Berne ainsi que d'un doctorat de médecine vétérinaire. Il est, de plus, en possession d'un certificat d'études supérieures d'immunologie animale et comparée de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort-Paris. En 1993, il a été nommé professeur honoraire par le Conseil d'Etat de Berne.

*Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316 60 10 - Marc Bonzoms, responsable Ressources Humaines, 021/316 62 78 (Photo à disposition : 021/316 60 10)*

### Le Conseil d'Etat donne la force obligatoire aux Règles et usages locatifs du Canton de Vaud

En application de la loi fédérale du 23 juin 1995 sur les contrats-cadres de baux à loyers et leur déclaration de force obligatoire générale, le Conseil fédéral a confirmé récemment la force obligatoire conférée par le Conseil d'Etat vaudois aux Règles et usages locatifs du Canton de Vaud. Grâce à cette approbation fédérale, cette décision prendra effet dès le 1er décembre 2001. Dès cette date, les RULV s'appliqueront d'office à l'ensemble des baux à loyer, alors qu'actuellement ces dispositions n'ont d'effet entre bailleurs et locataires que si toutes les parties en décident ainsi.

*Yves Martin, chef du Service du logement, 021/316 63 79*

## DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

### Programme 2002 de réallocation des ressources

Lors de l'élaboration de son projet de budget pour 2002, le Conseil d'Etat a fixé l'enveloppe du programme 2002 de réallocation des ressources à 13,5 millions de francs ; aujourd'hui, il a précisé les 40 projets, initiés entre 1998 et 2001, auquel il accorde son feu vert, et un nouveau projet qui pourra, sous réserve d'adoption par le Grand Conseil en décembre prochain, débuter en 2002. L'examen des demandes de pérennisation aura lieu à une date ultérieure.

*Jean-Philippe Bezat, Démarche de modernisation, 021/316 25 56*

### Le Conseil d'Etat prend position sur l'avant projet de nouvelle constitution cantonale

Pour répondre à la consultation menée par l'Assemblée constituante sur ses travaux, le Conseil d'Etat a opté pour deux démarches. L'une consistait à faire analyser l'avant-projet de constitution par les services de l'administration, l'autre étant une prise de position plus politique du Gouvernement. L'avant-projet a été analysé en termes de faisabilité par le groupe de travail, tandis que l'exécutif émet une position nuancée sur les aspects généraux de ce texte.

*Claude Ruey, conseiller d'Etat, 021/316 40 62 ou 079 310.84.27*

## DINF

Département des infrastructures

### Trottinettes, rollers et planches à roulettes: vers une réglementation fédérale

Le Conseil d'Etat est favorable au renforcement de la sécurité routière qui figure parmi les priorités de la politique des transports de la Confédération. Les patins et planches à roulettes, les trottinettes, les rollers etc. sont de plus en plus utilisés comme moyens de locomotion. Selon le droit actuel de la circulation routière, il ne s'agit pas de véhicules mais d'engins de sport dont l'utilisation est réglementée à l'art. 50 OCR ne contenant que quelques règles de comportement. La nouvelle réglementation, claire et simple, veut que les utilisateurs de ces engins soient tenus d'observer les règles de la circulation applicables aux piétons, ce qui devrait permettre à l'avenir d'éviter toute confusion. Le Conseil d'Etat accepte la révision partielle sous condition d'intégrer les amendements proposés par la Gendarmerie vaudoise.

*Franz Gerber, chef de la division trafic du service des routes, 021/316 70 57*

## Accidents impliquant les trains routiers sur les routes et autoroutes du canton

Le risque d'accidents de la circulation impliquant des poids lourds, et parfois des trains, suite au non-respect des lois et des réglementations en vigueur concernant les conditions de travail des chauffeurs et l'état des véhicules est d'actualité, suite au renversement d'un train routier sur la voie ferrée jouxtant l'autoroute entre Morges et Lausanne. Les dispositifs de protection en place suffisent à assurer la meilleure sécurité possible aux usagers du rail et de la route, et il n'est pas prévu de les renforcer. Néanmoins, les adaptations nécessaires sont réalisées au gré des corrections et aménagements de chaussées. Telle est en substance la réponse que donne le Conseil d'Etat à une interpellation du député Noël Crausaz.

*Bernard Daucher, chef du Service des routes, 021/316 71 30*  
*Joël Volet, juriste, Service des routes, 021/316 72 41*

## DFIN Département des finances

### Facture sociale: six modifications légales

Pour réaliser le nouveau mode de paiement de la facture sociale prévu dans le cadre de son projet de budget 2002, le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil la modification de six lois sociales. Aujourd'hui, l'Etat consent des avances aux communes et se voit rembourser de 11 à 22 mois après les dépenses effectives. Le Conseil d'Etat veut changer cette pratique. Les modifications légales permettront à l'Etat de facturer immédiatement aux communes leur part de la facture sociale, soit un tiers du montant total. Dans le même temps, le Conseil d'Etat a adopté le décret qui permet de rattraper ce retard au cours des deux prochaines années.

*Francis Randin, chef du Service des finances, 021/316 25 77*

### Banques de données informatiques et protection de la sphère privée

La résolution du député Jean-Marc Béguin recommandant au Conseil d'Etat de porter une attention toute particulière à la protection des données donne au Conseil d'Etat l'occasion de faire un bref état de la situation en matière de protection des données à l'Etat de Vaud. En particulier, il rappelle que l'arsenal juridique existant protège le citoyen contre la constitution de fichiers informatiques centralisés non contrôlés et, particulièrement dans le domaine statistique, garantit la protection de la sphère privée. Une modification de la loi est cependant prévue afin de la rendre compatible avec la Convention 108 du Conseil de l'Europe ratifiée par la Confédération le 1er février 1998.

*Isabelle Salomé, secrétaire générale, 021/316 20 02*

## Administration fiscale: crédit pour le passage à la taxation annuelle

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit informatique de 1'650'000 francs. Une partie de ce crédit permettra de passer à la taxation annuelle de l'impôt sur le revenu et la fortune; l'autre part donnera les moyens à l'Administration cantonale des impôts de bénéficier d'une comptabilité centralisée et moderne. Elle permettra notamment d'établir chaque mois un décompte des recettes fiscales et non plus chaque année.

*Charles Favre, chef du Département des finances, 021/316 20 01*  
*Jean-Marie Brandt, chef de service, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 42*

## DSE Département de la sécurité et de l'environnement

### Pneus rechapés pour les véhicules de l'Etat: le Conseil d'Etat y est favorable

«Utilisation de pneus rechapés pour les véhicules de l'Etat, premier tour de roue en direction du développement durable»: le postulat du député Marthaler concorde avec le souci du Conseil d'Etat de protéger l'environnement dans la perspective du développement durable. Le rechapage des pneus permet une économie de matières premières et une diminution du nombre de pneus à éliminer, constate le Conseil d'Etat, qui recommande à l'administration d'utiliser prioritairement des pneus rechapés, sauf si leur coût est supérieur aux pneus neufs ou si leur qualité et la sécurité ne sont pas identiques.

*DSE, Monique-Lucie Marchand, Service des eaux, sols et assainissement, 021/316 75 28*

### Tremblements de terre dans le canton: l'Etat prévient les risques

Dans une motion déposée le 22 février 2000, le député Luc Recordon demandait que le canton prenne des mesures destinées à prévenir les risques liés aux tremblements de terre et à restreindre les dommages qui pourraient en résulter. La mise à jour des cartes du risque sismique, confiée à l'EPFZ, est actuellement en cours, lui répond le Conseil d'Etat, et l'EPFL est chargée de réaliser une étude pour déterminer la vulnérabilité sismique du parc immobilier du canton. Les nouveaux immeubles seront construits selon des normes qui nécessiteront une modification légale. Le Conseil d'Etat estime que le canton s'est doté d'un arsenal de mesures propre à atteindre les objectifs de la motion, sans nécessité de légiférer.

*Jean-Robert Guignard, directeur de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), 021/721 21 21*

## DSAS Département de la santé et de l'action sociale

### Arrêté concernant les subsides aux primes de l'assurance-maladie obligatoire en 2002

Le Conseil d'Etat a fixé les critères d'octroi des subsides aux primes de l'assurance maladie obligatoire. Selon la nouvelle loi cantonale, applicable dès 2002, le Canton ne prendra plus à sa charge la part des primes dépassant la prime de référence. Pour éviter une charge plus élevée, les assurés subsidiés peuvent soit choisir un assureur meilleur marché, soit opter pour une franchise à option. Tous les assurés concernés ont reçu une information personnalisée et détaillée.

*Michel Surbeck, Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 44*

### Oui au renforcement des ordonnances fédérales sur les stupéfiants

La Confédération consulte les cantons sur un projet d'adaptation des ordonnances sur les stupéfiants, substances psychotropes et précurseurs. Les modifications proposées constituent une harmonisation avec les conventions internationales et les pays voisins. Elles renforcent le contrôle pour certains produits et restreignent l'accès à des substances dont les effets négatifs sur le consommateur sont démontrés. Le Conseil d'Etat approuve ce projet et soutient particulièrement la proposition de classer plus sévèrement les somnifères flunitrazépam et méthaqualone, mesure déjà appliquée au plan cantonal depuis 1999 et qui a fait ses preuves.

*Anne-Sylvie Fontannaz, pharmacien cantonal, 021/316 42 01*

## DFJ Département de la formation et de la jeunesse

### Révision partielle du Règlement général de l'Université de Lausanne (RGUL)

Le 5 mars et le 9 avril 2001, le Conseil d'Etat a modifié le chapitre étudiants du Règlement général du 9 mars 1994 de l'Université de Lausanne (RGUL). Les modifications faisaient suite à l'harmonisation des lois universitaires VD-GE sur le statut des étudiants. La mise en oeuvre des nouvelles dispositions ayant soulevé des problèmes d'interprétation et d'application, le Conseil d'Etat a procédé à une révision partielle pour préciser ce qui devait l'être, en tenant compte également de la résolution votée par le Sénat de l'Université de Lausanne.

*Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00*

# Le Musée de la main au lit

*Pareil pas pareil. A la fois unique et universelle, l'empreinte d'une main, d'un corps ou d'une chose se dévoile au saut du lit...à la Fondation Claude Verdan de Lausanne.*

O nze lits, à la literie aussi saugrenue que suggestive – imaginez une couette faite de sable, de billes, d'argile, de pâte à modeler, d'herbettes ou de lumière – invitent les enfants de 4 à 104 ans à venir s'amuser dans la chambre à coucher du Musée de la main. Le thème de cette partie de coussins à rebondissements? L'empreinte, explorée au travers d'un parcours ludique et interactif imaginé par l'atelier des enfants du Centre Georges Pompidou, de Paris.

L'empreinte d'une main ou d'un pied dans le sable, identifie d'abord l'objet universel mais aussi la personne qui a laissé sa marque, unique parmi les autres. «Pareil pas pareil» digresse entre ressemblance et différence, entre exception et répétition, sur le mode du jeu et convie tous les sens à la partie. Le lit à billes englutit le curieux qui s'y glisse tandis que le lit sable devient désert mouvant alors que le lit à marquer s'anime des mille empreintes que les enfants y impriment dans son matelas en pâte à modeler. De merveilleuses histoires d'empreintes jaillissent du lit sonore que depuis le lit prairie, l'on écoute, allongé sur une couverture de gazon. On en ressort, son double couché dans l'herbe, pour se lancer sur la piste des empreintes des objets insolites du lit bric-à-brac.

## Huit ateliers pour les enfants

Les ateliers que propose quotidiennement le Musée de la main se sont mis au rythme de «Pareil pas pareil» et organisent à l'attention des enfants et des écoles toute une



Le lit sable qui s'anime de délicates sculptures et de dunes au gré de l'air qui se glisse dans son matelas.

séries d'animations sur le thème de l'empreinte, que ce soit autour du bricolage, du conte, de la magie, du mime ou même de l'enquête façon Sherlock Holmes, grand amateur d'indices en tous genres. Les *Manimations* s'adressent aux petits dès l'âge de 5 ans pour certaines, et se déroulent en groupe de 6 au minimum. – AG

*Pareil pas pareil*, Fondation Claude Verdan, Musée de la Main, rue du Bugnon 21, Lausanne, jusqu'au 13 janvier 2002. Mardi-vendredi: 13h-18h, samedi-dimanche: 11h-17h. Réservation: 021/314 49 55.

## Culture et détente à Lausanne de 0 à 15 francs

Une soirée à l'opéra, dans un fauteuil bien placé, ça coûte cheeer... que nenni puisqu'ils seuls 12 francs vous seront demandés. Un tuyau futé que l'on retrouve parmi tant d'autres dans la septième édition du guide «Allons-y!», édité par la ville de Lausanne. Musées, cinémas, théâtres, sports, manifestations culturelles, sorties en famille ou en solo, la liste des activités proposées par «Allons-y!» est aussi variée que peu onéreuse. Cette dernière condition étant la raison d'être du guide qui s'adresse d'abord aux personnes au budget serré: étudiants, chômeurs, personnes au bénéfice d'une rente ou familles qui ont envie de sortir du quotidien à moindre frais. *Renseignements: 021/315 25 55; Bureau d'information au public, Escalier du Marché 2.*

## Expositions

**CHUV, hall principal.** *Peintures naïves chinoises de Huxian, Shaanxi.* Jusqu'au 15 novembre.

**Fondation Neumann, Gingins.** *Alphonse Mucha: Le Pater.* Illustrations et commentaires de la prière du «Notre-Père». Jusqu'au 27 janvier 2002.

**Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne.** *Vie de palais et d'esclave.* D'après les fouilles réalisées à la villa romaine d'Orbe-Boscéaz. Espace Arlaud, jusqu'au 30 décembre.

**Musée cantonal des beaux-Arts, Lausanne.** *Louise Breslau. De l'impressionnisme aux années folles.* Artiste suisse, Louise Breslau appartient à cette génération de femmes venues vivre leur vocation artistique à Paris. Jusqu'au 20 janvier 2002.

**Musée de design et d'arts appliqués contemporains, Lausanne.** Jeunes créateurs romands de BD et de films d'animation. Jusqu'au 6 janvier 2002.

**Musée de l'Elysée, Lausanne.** *Ceci n'est pas une femme et India (1869-70)*, de Kathy Grove et Samuel Bourne. Jusqu'au 11 novembre.

**Musée historique de Lausanne.** *Orfrois & Brocarts.* Vêtements et parements liturgiques du Trésor de la cathédrale de Lausanne. Visites guidées les 13, 14 (à 14h) et 25 octobre (à 18h15). Jusqu'au 24 février 2002.

**Musée militaire vaudois, Morges.** *Génie de lames.* 2000 ans de couteaux de poches au travers de 500 pièces exposées dont le couteau suisse. Jusqu'au 25 novembre.

**Collection de l'Art brut, Lausanne.** *Judith Scott, une histoire de diamants et de crapauds.* Jusqu'au 3 février 2002.

## Conférences

**Dieu aurait-il peur des homosexuels?** Par Isabelle Graessle, dans le cadre du Théocafé, au Milan, bd de Grancy 54, Lausanne. Mardi 30 octobre, de 19h15 à 20h45.

**Grippe: vieux fléau, nouvelles armes.** Conférence publique du Dr Pascal Meylan, médecin-adjoint, à l'auditorium César-Roux du CHUV, lundi 29 octobre, à 20h.

## Spectacles

**Titus**, de William Shakespear, par la compagnie Gianni Schneider, Grange de Dorigny, Lausanne. Du 4 au 21 octobre, à 19h ma., me. je.; à 20h30 ve., sa.; à 17h di.

**Histoires d'Ivoire.** Chants et contes de la Côte d'Ivoire. Théâtre Grandchamp de Gland, 26 octobre, à 20h30.